



Rupture ou démission

Par Bernadette pouetpouet

Bonjour, je suis actuellement en accident du travail je ne sais pas encore quand je vais reprendre. Mon patron m'a contacté pour m'avertir qu'il allait rompre les contrats avec ses clients sur le site pour lequel j'intervenais car il avait des soucis avec mes remplacements et que du coup il était obligé de me muter.

J'avais déjà pour objectif de quitter mon emploi mais là je ne sais pas comment faire dois-je lui dire que je souhaite lui demander une rupture conventionnelle ou démissionner lequel est le mieux pour moi sachant que derrière je ne m'inscrirai pas au chômage puisque je souhaite me reconverter et surtout quand faire ma demande pour ne pas perdre de temps.

Merci à tous de prendre le temps de me répondre